

Une mise en garde de Walter Gropius

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **79 (1953)**

Heft 13

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-59798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :
Suisse : 1 an, 24 francs
Etranger : 28 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Prix du numéro ; Fr. 1.40
Abonnements et n°s isolés
par versement au cpte de
ch. postaux Bulletin techni-
que de la Suisse romande
N° II. 5775, à Lausanne.

Rédaction
et éditions de la S. A. du
Bulletin technique (tirés à
part), Case Chauderon 475

Administration
Ch. de Rosneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitoux, architecte, à Lausanne ; Secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg : MM. P. Joye, professeur ; † E. Lateltin, architecte — Vaud : MM. F. Chenaux, ingénieur ; H. Matti, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. L. Archinard, ingénieur ; Cl. Grosгурin, architecte ; E. Martin, architecte ; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. J. Dubuis, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitoux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

Annonces Suisses S. A.
(ASSA)



Rue Centrale 5. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : Une mise en garde de Walter Gropius. — Les fêtes du Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, par J. C. et J.-P. V. — LES CONGRÈS : Commission internationale pour l'irrigation et le drainage, Nouvelle-Dehli. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Communiqué du Secrétariat. — ERRATUM. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

Supplément : « Bulletin S. I. A. » n° 3.

UNE MISE EN GARDE DE WALTER GROPIUS

Nous sommes certains que tous les lecteurs du Bulletin technique liront avec intérêt ces pages de l'illustre architecte américain Walter Gropius, où sont exposés de façon pénétrante des problèmes qui se posent ou vont se poser à tous les architectes soucieux de prendre une part efficace au développement technique de l'architecture, sans renoncer à y revendiquer un rôle dirigeant.

Certes, ces problèmes sont plus puissants aux Etats-Unis où le développement de la construction industrialisée remonte à de longues années. Certes aussi, les méthodes de travail des architectes américains sont différentes des nôtres et les dangers que signale Walter Gropius ne sont peut-être pas imminents de ce côté-ci de l'Atlantique. Ces problèmes y sont cependant à l'ordre du jour et nombreuses sont les observations qui nous paraissent valables partout, notamment son appel en vue de faire tomber des préjugés qui maintiennent entre architectes et entrepreneurs des cloisons trop étanches.

L'article ci-dessous a paru dans la revue *Architectural Forum*, de mai 1952. Il a eu un retentissement considérable aux Etats-Unis et s'il ne s'est pas traduit jusqu'à présent par une modification de l'attitude officielle de l'*American Institute of Architects*, ses conclusions ne demeureront certainement pas lettre morte.

V.

Aux grandes époques du passé, l'architecte, « maître d'œuvre » ou « maître constructeur », jouait un rôle

très important dans tous les domaines de la construction. Avec le passage de l'artisanat à l'industrie, cette position dominante lui échappe. Aujourd'hui, l'architecte n'est plus le « maître de l'industrie du bâtiment ». Abandonné par les meilleurs artisans (qui ont passé à l'industrie, à l'outillage et à la recherche), il est resté seul sur son anachronique pile de briques, étrangement inconscient de l'énorme emprise de l'industrialisation. Dans sa compétition avec l'ingénieur, le technicien et l'entrepreneur, l'architecte court le risque d'être complètement mis de côté, à moins qu'il n'adapte sa position et ne se décide à regarder bien en face la nouvelle situation.

La délimitation actuelle entre le projet et son exécution semble tout artificielle, comparée aux procédés de construction des grandes époques du passé. Nous nous sommes beaucoup trop éloignés de l'étroite collaboration qui était naturelle à l'origine, quand la conception du plan et sa réalisation étaient inséparables et quand l'architecte et l'entrepreneur étaient une seule et même personne. L'architecte de l'avenir, s'il veut reconquérir sa position, se verra forcé, par le cours des événements, de se rapprocher à nouveau de la construction. S'il se décide à réaliser un travail d'équipe, en étroite collaboration avec l'ingénieur, le technicien et l'entrepreneur, le projet, l'exécution et le rendement redeviendront une entité : fusion de l'art, de la technique et des affaires.

Règle n° 7 de l'A. I. A.

Je m'explique et dévoile l'objectif que j'ai en vue : Lors de son assemblée à Houston, en 1949, l'A. I. A. compléta ses règlements en y ajoutant un paragraphe n° 7, à savoir :

« Un architecte ne peut pas être partie du contrat de construction, directement ou indirectement. »

Je doute fort de la sagesse d'une loi pareille, qui ne fait qu'accentuer la séparation entre le projet et son exécution. Il convient au contraire de trouver l'unité organique qui pourra nous rendre la maîtrise complète de la construction. L'intention de ce paragraphe, pour autant qu'elle tentait d'enrayer la concurrence déloyale, était judicieuse, mais je crains qu'elle n'ait dépassé le but poursuivi, en opposant un veto sans résoudre effectivement notre dilemme.

Il est dangereux de laisser diminuer le prestige de notre position actuelle aux yeux de nos clients. Au début de la dernière guerre, par exemple, certains officiers supérieurs de l'armée et de la marine ne nous estimaient pas beaucoup et affectaient même une étonnante ignorance à l'égard de notre activité. Le public semble en général considérer que nous appartenons à une profession de luxe et les clients ne font appel à nous que s'ils disposent de fonds spéciaux réservés aux « embellissements ». Ils ne nous jugent pas indispensables pour la construction, au même titre que l'entrepreneur et l'ingénieur.

Les quelques faits ci-après suffiront à vous convaincre :

- Plus du 80 % de tous les édifices des Etats-Unis sont construits sans le concours d'aucun architecte.
- Le revenu ordinaire d'un architecte dans les Etats de l'Est n'atteint pas celui d'un maçon. Situation peu encourageante dans un pays où l'argent est à un tel point la mesure de toute valeur.
- Les gens ne comprennent pas la complexité de notre métier, ainsi que nous venons de le définir, et nous n'avons pas été en mesure de nous expliquer assez clairement.

Lorsqu'un client se décide à construire, il pense pouvoir acheter l'ensemble de la construction à un prix établi d'avance et pour un délai bien déterminé. Il ne se préoccupe pas le moins du monde de la division du travail entre l'architecte, l'ingénieur et l'entrepreneur. Il sent inconsciemment ce qu'il y a d'artificiel dans une séparation aussi marquée entre le plan et son exécution et c'est l'architecte qu'il rend responsable de l'existence de termes inconnus, aussi bien dans les calculs financiers que dans ceux qui concernent les délais.

Mais aussi serait-il insensé de vouloir attendre autre chose. Ne sommes-nous pas en effet dans la situation impossible de devoir accepter un prix fixé d'avance, bien que chaque mission nouvelle exige un effort de recherche qui nous oblige parfois à créer un véritable laboratoire d'essai ? Ce processus de création peut être comparé à celui d'un produit de l'industrie, depuis la première ébauche jusqu'au produit fini, en passant par le prototype. Mais en ce qui concerne nos plans, les frais de recherches nous incombent, puisque le modèle et le produit fini sont pour nous une seule et même

chose. Aussi notre tâche paraît-elle quasi insoluble ; d'autant plus qu'il faut encore s'attendre à quelque modification du projet, soit de la part du client, soit en vertu de prescriptions des pouvoirs publics.

Ainsi, nous est-il arrivé bien souvent de nous interroger sur la justification de nos gains, en réalisant que plus nous consacrons d'intelligence et de labeur à réduire les frais de la construction, plus nos honoraires en seront diminués. Le client suppose lui que l'intérêt matériel de l'architecte l'incite à augmenter délibérément le coût de la construction afin de retirer un bénéfice supérieur ; c'est pourquoi celui-ci propose souvent le paiement d'honoraires forfaitaires. Il convient évidemment de nous opposer à ce procédé, inéquitable pour nous, mais ce problème délicat est loin d'être résolu. C'est bien là que se situe le point crucial de notre dilemme ; il provoque la méfiance du client en raison de cette injustice inhérente, nuisible aux deux parties, et qui pourrait même empêcher certains d'avoir recours à nos services.

Considérons le projeteur industriel...

Ces difficultés n'existent pas pour le créateur de produits industriels, payé, lui, pour son projet initial et qui touche encore des droits sur la vente du produit fini. Il bénéficie du succès de son travail, non seulement au point de vue financier, mais encore en sa qualité de membre légitime d'une équipe, dont il fait partie au même titre que le savant, l'ingénieur et l'homme d'affaires. Ce procédé se développe de plus en plus dans l'industrie et rend ainsi sa place à l'artiste au sein de la société.

Je suis persuadé que ce travail d'équipe pourrait être adapté à l'industrie du bâtiment. Si nous cherchons à modifier notre attitude, l'architecte — qui, par sa vocation, est appelé à coordonner des éléments divers — aura la possibilité de redevenir le « maître d'œuvre ». Il s'agira alors de descendre de notre pile de briques et d'instruire la jeune génération, conformément aux données nouvelles de la production industrielle, au lieu de l'attacher à une planche à dessin abstraite, à l'écart de toute réalisation constructive.

... et l'industrialisation de la construction du bâtiment

Le progrès de la mécanisation n'a pas épargné la construction du bâtiment. Il semble seulement que l'industrialisation dans ce domaine soit plus lente qu'ailleurs, en raison d'une complexité plus étendue. Mais l'un après l'autre, les éléments constitutifs du bâtiment sont enlevés des mains de l'artisan et confiés à l'exécution mécanique. Il suffit de consulter les catalogues des producteurs pour constater qu'une variété infinie d'éléments de construction préfabriqués existent déjà. Graduellement, le procédé de la construction manuelle se transforme en un simple assemblage d'éléments préfabriqués industriellement et livrés directement de la fabrique au chantier. En outre, l'équipement mécanique des chantiers est en continuelle augmentation. La préfabrication s'est développée plus rapidement dans la construction gratte-ciel que dans celle des villas. 80 à 90 % environ des parties du nouveau Lever House, à New York, ainsi que des immeubles locatifs de Mies van der Rohe, à Chicago, sont constitués

d'éléments préfabriqués, assemblés — mais non construits — sur place.

Il en est de même de plusieurs autres édifices érigés dans des conditions analogues.

Il faut bien avouer que relativement peu d'architectes ont pris une part active dans la réalisation de ce changement essentiel ou même dans l'établissement des plans des éléments de construction que nous utilisons tous. Ce sont le savant et l'ingénieur qui ont été à la base de ce développement. Voilà pourquoi il faut nous hâter de regagner le temps perdu en préparant les jeunes architectes à leur double tâche :

- 1° collaborer à l'industrie de la construction et prendre une part active au développement et à l'exécution des éléments de construction, et
- 2° apprendre à concevoir de belles constructions avec des éléments préfabriqués.

Ces conditions exigent, à mon avis, une participation effective et une plus grande expérience pratique de l'atelier et du chantier — nécessitant le contact avec l'industrie et les entrepreneurs — que celles prévues dans notre enseignement habituel.

Qui établit les plans de nos édifices publics ?

Avant d'approfondir cette question, examinons nos relations actuelles avec les pouvoirs publics. J'ai pu constater à Washington que l'attitude générale envers l'architecte était plutôt décourageante, pour ce qui est des constructions gouvernementales et militaires. L'ingénieur en chef du gouvernement a poussé au maximum la standardisation des édifices publics. Si une commande est passée à l'un ou l'autre des architectes, dans les différents Etats, on produit un certain nombre de plans modèles pour arsenal ou hôpital de vétérans et l'architecte a tout juste le droit d'adapter ces plans à son propre projet, d'effectuer quelques remaniements superficiels qui représentent sa part de création. Serons-nous virtuellement évincés de la construction des bâtiments publics ? Qui, par exemple, conçoit les plans des écoles dans nos grandes villes ?

Les pouvoirs publics ont, parmi leurs plus importantes missions, celle de maintenir un niveau de culture élevé. De nos jours, hélas, les contingences économiques ont supprimé les obligations culturelles et les pouvoirs publics en sont arrivés à se désintéresser des idées créatrices de l'artiste qui risque de s'écarter des conventions établies et de perturber la lente besogne de la machine bureaucratique des pouvoirs publics. L'art et la bureaucratie forment en effet une antithèse frappante. Je ne porte aucune accusation ; je m'efforce simplement de souligner combien cette tendance est paralysante dans nos relations avec les pouvoirs publics. N'est-il pas de la première importance, pour nous autres architectes, de nous garder de la domination bureaucratique déprimante qui menace de dégénérer notre art en nous proposant la routine et l'emploi de clichés ?

Sommes-nous en mesure d'arrêter cette dégradation ?

Pour répondre à cette question, il convient de comparer l'échelle des valeurs des principales professions aux Etats-Unis avec celle de quelques autres pays : en Chine précommuniste — pays de la plus ancienne culture — l'érudit et l'artiste occupaient la première

place, suivis du cultivateur, puis du commerçant et enfin du soldat. En Allemagne d'avant l'hitlérisme, l'intellectuel et le soldat jouissaient du même prestige social, tandis qu'on regardait le commerçant de haut. Aux Etats-Unis, par contre, le commerçant, l'industriel et le technicien sont au premier rang, alors que le savant, l'éducateur et l'artiste ne viennent qu'en seconde position. Ces classifications — profondément enracinées dans la mentalité d'une nation et conditionnées par un niveau culturel plus ou moins raffiné — ne peuvent se modifier que très lentement. C'est pourquoi il nous sera impossible de provoquer un revirement rapide de l'opinion publique à l'égard de l'artiste et de l'architecte dans notre pays. Si nous voulons reprendre en main la direction de l'art de bâtir, nous devons collaborer avec le technicien et l'industriel ; ainsi seulement nous pourrions prétendre à partager leur pouvoir.

Action immédiate ou démission de l'A. I. A.

La nouvelle génération d'architectes aura à combler le fossé qui sépare le projet de son exécution, afin de reconstituer l'unité si malheureusement rompue par notre propre faute. Je sais que l'effort sera long et je ne prétends pas répondre à toutes les questions pendantes pour la réalisation de ce rapprochement.

Il faut avant tout mettre un terme à nos discussions continuelles au sujet des styles ; chacun se doit à lui-même de défendre l'intégrité de son projet, mais ce qui importe à notre profession dans son ensemble, c'est de serrer les rangs et de réfléchir sérieusement pour trouver une solution efficace qui nous permette de reconquérir le domaine de la production constructive dont bénéficiera la nouvelle génération ; cette dernière commence d'ailleurs à perdre confiance dans la protection que les règlements de notre Association peuvent lui assurer et dans leurs conséquences logiques : l'architecte unique qui serait son propre employeur.

Si nous n'arrivons pas, en temps voulu, à concrétiser nos aspirations, je prévois que l'A. I. A. perdra bon nombre de ses membres qui refuseront d'être tenus à l'écart de la collaboration active et pressante avec l'industrie en vue de la réalisation des éléments préfabriqués.

Je suis persuadé que l'importance du travail *en équipe* ira en s'accroissant de plus en plus.

Je me suis inquiété pendant des années, lors de mon activité dans l'enseignement, de la situation des jeunes architectes quittant l'école pour entrer dans la pratique. Je les ai vus tenter des efforts estimables pour sauvegarder leur indépendance ; mais plus souvent encore, je les ai vus se résigner à accepter de travailler indéfiniment comme dessinateurs dans de grands bureaux leur offrant une chance minime, sinon inexistante, de prouver leur initiative personnelle. Il est triste de voir tant de jeunes énergies et de si beaux talents se perdre, opprimés par la lente constriction d'un système de travail de plus en plus centralisé. Il est difficile aux concepts démocratiques de se défendre contre les assauts de la progression constante de la mécanisation et de la superorganisation, à moins de trouver un antidote capable de protéger l'individu contre l'effet de nivellement apporté par l'esprit collectif.

La construction des cathédrales et son organisation

Pendant des années, j'ai fait personnellement l'expérience du travail en équipe, soit par notre collaboration entre architectes, soit dans mon enseignement aux étudiants. C'est une expérience très profitable que d'apprendre à collaborer avec d'autres, de se jeter dans la mêlée, sans perdre sa personnalité et sans essayer de combattre une autre individualité.

Il n'existe dans notre métier aucune règle à ce sujet, à moins de se reporter au moyen âge et d'étudier l'organisation des équipes de travail qui construisaient les grandes cathédrales. Un fait frappant dans l'organisation des corporations est que — jusque vers la fin du XVIII^e siècle — l'artisan n'était pas simplement un ouvrier, mais avait le droit de réaliser ses propres idées dans le cadre de la tâche qui lui était confiée, pour autant que son travail demeure fidèle à la trame directrice du plan initial — projet du maître d'œuvre — auxiliaire secret et géométrique de la corporation, semblable aux clés de la composition musicale. Il n'existait généralement pas de plan tracé sur papier; le groupe des artisans vivaient en commun, s'entretenaient du travail à accomplir et réalisaient leurs idées personnelles.

Si nous comparons ces conditions à celles d'aujourd'hui, nous constatons que toutes nos idées doivent être fixées jusque dans les moindres détails par des dessins et des devis; une armée d'ouvriers exécutent ensuite notre projet sans qu'il nous soit tant soit peu possible d'y apporter quelque modification. Qu'on me cite donc le génie assez prévoyant et suffisamment doué d'imagination pour évaluer exactement l'effet définitif de chaque détail de son plan. C'est ainsi que l'architecte est tenu de plus en plus à l'écart de l'exécution de la construction. D'autre part, l'ouvrier de nos jours n'a aucune chance de pouvoir contribuer d'une façon créatrice à la construction. Depuis l'époque des corporations, la collaboration — qui éveillait les instincts créateurs, au lieu de les étouffer — n'a pour ainsi dire plus été pratiquée; nous savons si peu de choses des exigences d'un tel travail en équipe.

Le travail d'équipe

On pourrait pratiquement envisager différentes possibilités de travail d'équipe, mais on n'a pas fait de grands efforts dans ce sens, surtout dans notre pays. En Amérique du Sud par contre, l'architecte et l'entrepreneur sont encore en quelque sorte la même personne, ou du moins exécutent-ils en commun, au sein de la même société, le plan et la construction. Leur situation financière paraît mieux assurée et leur influence sur l'économie du pays est plus grande que chez nous, aux Etats-Unis.

C'est en Angleterre que j'ai trouvé un des meilleurs exemples de réalisation efficace de travail en équipe dans le domaine de la construction. A Hertfordshire, près de Londres, les pouvoirs publics clairvoyants — représentés par l'inspecteur scolaire et l'architecte de l'endroit — ont pris l'initiative de développer un nouveau type de construction préfabriquée pour des écoles, qui s'est révélé être une réussite parfaite, tant au point de vue projet que sur le plan financier. Ces

pouvoirs publics ont eu le courage de choisir un groupe de jeunes architectes pour leur demander de créer, en collaboration avec l'industrie de l'acier — non pas un édifice scolaire — mais un système de constructions scolaires. On a ainsi érigé quelque quarante nouveaux bâtiments scolaires, perfectionnant d'un cas à l'autre la construction elle-même, adaptant aux exigences particulières le prix de revient et les qualités esthétiques de l'édifice. Toute cette œuvre fut réalisée, en étroite collaboration, par une équipe d'architectes, d'ingénieurs et d'entrepreneurs. Quelle différence que de pouvoir résoudre ainsi le problème, au lieu de commander des clichés, comme on vient de le voir faire à Washington.

Les architectes et l'A. I. A. doivent choisir

J'ai tenté jusqu'ici d'attirer l'attention sur l'état actuel de notre profession, carrefour où il y a lieu de choisir, parmi les chemins offerts, la voie difficile et périlleuse, celle seule qui s'ouvre sur l'avenir; les autres, étroites et faciles, semblent conduire à une impasse.

En ce qui me concerne, j'ai déjà choisi ma route, mais n'étant pas des plus jeunes, tout ce que je peux faire, c'est d'exhorter mes étudiants — future génération d'architectes — à chercher une solution efficace au problème de l'entité du plan et de son exécution; ils y parviendront en prenant une part active à la production industrielle et à la construction du bâtiment. Je dois bien sûr les rendre attentifs au fait qu'ils ne pourront plus faire partie alors de l'A. I. A., dans l'état actuel de ses statuts. J'ai pourtant confiance en cette institution qui reprendra l'examen de ce funeste paragraphe n° 7 qui porte un coup fatal au développeur créateur. Si tel ne devait pas être le cas, je demanderais à être rayé de la liste de ses membres, comme ennemi de ce règlement malencontreux et sans portée. Cela ne représente nullement à mes yeux un manque d'intégrité que de voir un jeune architecte et un jeune entrepreneur décider de joindre leurs efforts pour concrétiser une réalisation moderne et complète, englobant à la fois le projet et son exécution. Bien au contraire, l'A. I. A. devrait tout mettre en œuvre pour encourager de si naturelles associations.

On m'a demandé si le client ne risquait pas de se sentir perdu, une fois privé de la protection administrative de son architecte. Avons-nous besoin d'une protection administrative pour nos achats quotidiens? Ne les choisissons-nous pas en raison de la bonne réputation de leur marque ou de leur fabricant? Je ne vois aucune différence entre ces achats et la commande d'un bâtiment avec tous ses éléments. Je mesure bien que la tâche qui consiste à vouloir remarier le projet et son exécution — qui jamais n'auraient dû être séparés — rencontrera encore beaucoup de difficultés, lentes à surmonter. Mais aussi le choix d'une direction nouvelle doit toujours être précédé d'un changement d'attitude.

Notre pays, dans sa position nouvelle — mais non souhaitée — à la tête du monde, est appelé à réaliser, au-delà de sa puissance et de sa richesse, le miracle dont seront tirées les bases culturelles nécessaires pour conduire le monde vers la paix. Nous sommes tous

conscients du fait que la consolidation du génie américain sur le plan culturel, ajoutée à notre force matérielle, pourrait représenter le salut pour nous-mêmes et pour d'autres. Il ne suffit pas de défendre notre démocratie, nous devons nous battre et gagner la lutte des idées afin de faire de la démocratie une puissance positive et nous, les architectes, devons trouver la justification de ces idées pour en pénétrer notre entourage.

Notre société qui se désagrège a besoin de prendre part à la création artistique, contrepois essentiel de la science dont l'influence « atomique » doit être compensée. Transformée en discipline éducative, cette participation donnerait à notre entourage l'unité qui est à la base même de la culture, contenant toute chose, depuis la simple chaise jusqu'à la cathédrale.

Les fêtes du Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

Donner un reflet des fêtes du Centenaire de l'E.P.U.L., c'est avant tout évoquer la haute tenue des nombreuses manifestations qui se sont succédé quatre jours durant. Diverses dans leur cadre et dans leur déroulement, faisant alterner heureusement la gravité et le plaisir, l'officialité et l'intimité, chacune a été marquée cependant par un caractère commun de distinction sans raideur, de joie sans débordements. Le protocole tout académique des cérémonies solennelles était tempéré d'un humour très vaudois et l'allégresse des fêtes d'un affectueux respect de la dignité des circonstances. La précision mathématique de l'organisation alla jusqu'à donner à chacun l'impression spontanée de réussite qui appartient plus aux fêtes improvisées qu'à celles préparées de longue date.

Qu'il se soit agi de la cérémonie solennelle au « Métropole », dont M. J. Calame rend compte ici, ou de la réception à Chillon, de la collation des doctorats honoris causa ou du dîner du Centenaire, qu'il se soit agi encore de la garden-party organisée par les étudiants de l'Ecole, on ne peut s'empêcher de faire un parallèle entre cette réussite et l'indiscutable vitalité dont l'Ecole fait preuve : vitalité due certes à l'indéfectible attachement de nombreuses générations d'anciens élèves mais rendue plus sensible encore par la présence d'une jeunesse pleine d'allant et de vie.

La cérémonie solennelle au « Métropole ».

Cinq discours, bien pensés et bien dits, comme brodés sur une trame de fête (celle tissée par l'Orchestre de la Suisse romande dans un de ses meilleurs jours), tel est le souvenir laissé par cette matinée du vendredi 12 juin, qui parut courte à tout le monde.

C'est l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne qui retrace son passé centenaire, rappelle sa filiation à ses enfants, exprime sa reconnaissance de ce qu'elle a reçu et dit sa foi dans l'avenir.

* * *

Après que la prestigieuse ouverture des « Maîtres chanteurs de Nuremberg » eut sonné les accents de la joie, M. le directeur *Alfred Stucky* salue l'auditoire, constitué par les représentants multiples des autorités politiques, des hautes écoles de Suisse et de l'étranger, des professeurs, des étudiants et des amis de l'E.P.U.L., et manifeste sa reconnaissance devant les nombreuses marques reçues de sympathie et d'encouragement. Il rappelle la foi et le courage des cinq fondateurs de 1853, la sagesse et la clairvoyance des directeurs successifs — parmi lesquels il évoque les vertus particulières d'Adrien Palaz, d'Auguste Dommer et de Jean Landry — la sollicitude de l'industrie vaudoise et confédérée en faveur de l'Ecole, et celle aussi de ses anciens élèves, qui font valoir son enseignement partout où on les trouve dans le vaste monde.

Le directeur *Stucky* rappelle la création de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme en 1942, esquisse les perspectives d'avenir par étapes successives, au gré des occasions favorables, mentionne les terrains acquis sagement par l'Etat de Vaud pour des agrandissements futurs, dit les bienfaits de l'autonomie d'une organisation particulière, et aussi la collaboration fructueuse avec les cinq autres facultés de l'Université.

Et surtout il entend en ce jour souligner devant ses étudiants la noblesse et la beauté de leur profession future. La « technique » n'est pas une science « neutre » au petit pied, qui se prêterait sans conscience aux satisfactions capricieuses de quelques ambitieux ; c'est un art d'inventer et de créer librement, de « construire » selon les intuitions et les lois découvertes, unissant à la fois, selon *Valéry*, la force et la bonté, la ténacité et la générosité. Il n'y a pas pour l'ingénieur de neutralité morale ; sa tâche est de contribuer avec discernement au bien-être de l'homme, en respectant la volonté du bénéficiaire et la dignité de l'exécutant.

* * *

Puis M. le conseiller d'Etat *Pierre Oguey*, chef du Département de l'instruction publique, ancien professeur, ancien étudiant de l'Ecole, fait l'éloge du directeur d'aujourd'hui, constructeur et administrateur émérite à l'esprit clair, à la « volonté qui ne connaît pas d'obstacle ». Il rappelle l'achat de l'Hôtel Savoy et les plans d'avenir, mais voudrait surtout que l'Ecole continue à maintenir les deux principes qui l'ont guidée jusqu'ici :

la généralité des études avant la spécialisation ;
un nombre raisonnable de ses étudiants, qui permette à chacun de ceux-ci de demeurer en contact avec ses professeurs.

L'Ecole à effectif limité peut, mieux qu'une autre, former l'étudiant et développer ses qualités individuelles. Quoi de plus beau, pour les professeurs aussi, que ce contact avec des intelligences toutes neuves !

Après avoir évoqué les naturalistes et les mathématiciens de l'ancienne observance, le conseiller d'Etat rappelle l'évolution de l'ingénieur depuis un siècle, la nature de ses recherches et de ses réalisations et montre l'interdépendance de tant de disciplines dont les analogies peuvent servir jusqu'aux sciences morales elles-mêmes, dans l'objectivité des recherches désintéressées.

* * *

C'est maintenant au tour du président de la Confédération suisse, M. le conseiller fédéral *Philippe Etter*, d'apporter les félicitations et les vœux de la plus haute autorité du pays et, selon la vénérable tradition, d'implorer sur l'institution jubilaire la bénédiction divine.